



Union Interparlementaire



SEMINAIRE D'EXPERTS SUR LE PASSE, LE PRESENT ET L'AVENIR DU MOUVEMENT DES DEMOCRATIES NOUVELLES OU RETABLIES

RESUME DE LA PRESIDENCE

Le texte qui suit contient les principales conclusions et recommandations du séminaire d'experts sur le passé, le présent et l'avenir du mouvement des démocraties nouvelles ou rétablies (DNR), qui s'est tenu les 15 et 16 mars 2007 au Parlement suédois (Riksdagen), à Stockholm. Cette réunion, initiative conjointe de l'Union interparlementaire et des Nations Unies, était organisée par le Parlement suédois, avec le soutien du Ministère suédois des affaires étrangères. Les recommandations qui en émanent ont pour but d'aider le gouvernement de l'Etat de Qatar dans ses fonctions de Président du Conseil consultatif et en tant que pays chargé d'assurer le suivi des résultats de la sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies (CIDNR-6).

Ces recommandations sont également destinées à aider les trois composantes du mouvement des DNR (gouvernement, parlement et société civile) à structurer de façon cohérente et plus efficace le suivi à donner à la CIDNR.

Généralités

- L'impulsion démocratique doit partir de l'échelon national. Elle doit être une réalité locale. Elle ne peut jamais être imposée et ne devrait jamais être pilotée de l'extérieur. Le rôle de la communauté internationale, y compris celui du mouvement des DNR, doit être d'offrir soutien et assistance pour la défense de valeurs universellement reconnues.
- Il y a un lien incontestable entre démocratie, d'une part, et droits de l'homme, paix et sécurité, de l'autre;
- De façon générale, le mouvement des DNR devrait adopter une optique partant de la base. Il ne doit pas tenter de prescrire des solutions et dénoncer en pointant du doigt pourrait ne pas se révéler la meilleure façon de procéder. Engagement constructif et démarche inclusive doivent être les maîtres mots de la démarche.
- Le mouvement des DNR devrait continuer à servir d'enceinte d'échange d'expérience, de bonnes pratiques et de connaissances. Ce n'est pas une institution technique et son rôle principal doit être de servir de catalyseur et d'incitation à l'action pour le monde extérieur.
- Le mouvement des DNR s'inscrit dans un continuum; d'où la nécessité de préparer le travail et de le poursuivre dans l'intervalle des conférences. Le mouvement pourrait trouver une source d'inspiration utile dans l'expérience acquise par d'autres organisations, telles que la Communauté des démocraties, qui disposent de mécanismes leur permettant d'œuvrer dans les périodes intersessions par le biais de groupes d'experts.
- Le mouvement des DNR doit s'efforcer de revêtir un caractère moins ponctuel, sans tomber nécessairement dans le formalisme. Ceci étant, la préparation d'un guide/manuel à l'intention de tous les participants aux conférences futures des DNR,

expliquant clairement le fonctionnement de la conférence, les possibilités de participation, le processus d'élaboration des documents finals et les possibilités offertes aux participants pour influencer sur leur contenu, pourrait se révéler utile.

- Il importe en outre de continuer à lutter en faveur d'une meilleure intégration entre les trois parties au mouvement des DNR. Lors des conférences, elles devraient donc entretenir davantage d'interactions. Au cours de la prochaine conférence, il serait utile de prévoir i) l'accès pour tous à toutes les réunions publiques; ii) la possibilité pour les représentants des différentes parties d'assister aux séances des comités de rédaction des autres parties; iii) une déclaration conjointe des trois parties.
- Il serait bienvenu que les organisations de la société civile se dotent de codes de conduite élaborés par leurs soins, qui contribueraient à renforcer encore leur légitimité et leur permettraient de travailler dans une plus grande atmosphère de confiance avec les gouvernements et les parlements pour faire avancer la cause de la démocratie.
- De nouveaux acteurs pourraient être intégrés dans le mouvement. Par exemple, les institutions judiciaires et les pouvoirs publics locaux ne participent pas au mouvement des DNR; les institutions et organisations régionales pourraient, elles aussi, jouer un plus grand rôle.
- Il convient de développer le caractère inclusif des DNR, qui doivent inclure non seulement les jeunes démocraties, mais aussi les plus anciennes.
- Le mécanisme de suivi de la sixième CIDNR (Conseil consultatif et Secrétariat local) constitue une première initiative bienvenue pour donner un tour plus concret au suivi.

Travail en réseau et coopération

- Il faut développer le travail en réseau entre les sessions de la conférence des DNR. La tenue de réunions virtuelles pourrait être avantageusement envisagée.
- Les réunions d'informations régulières de New York doivent se poursuivre. On pourrait également donner suite à l'initiative lancée par les hôtes roumains de la CIDNR dans le but de nourrir l'interaction en rendant visite à des personnalités éminentes de la famille des Nations Unies à New York pour s'entretenir avec elles de questions de démocratie.
- Les trois parties au mouvement des DNR pourraient s'efforcer de collaborer le plus étroitement possible les unes avec les autres durant la période entre les conférences également. La coopération à des projets réalisés aux échelons national et régional distinguerait le mouvement des autres entités et servirait d'exemple de bonne pratique susceptible d'être repris par d'autres. Parmi les domaines dans lesquels la coopération pourrait se révéler la plus utile figurent les pays dans lesquels la démocratie est menacée ou ceux qui sortent tout juste d'un conflit.
- Certaines organisations spécialistes de la démocratie, telles que International IDEA, pourraient être incitées à se rapprocher du mouvement des DNR. Elles pourraient offrir leurs conseils, leur expérience et leurs recherches et collaborer à des projets spécifiques.
- La coopération avec d'autres acteurs extérieurs au mouvement, bien que probablement plus délicate en raison des différences de mandat et de méthodes de travail, pourrait aussi se révéler utile. Il faudrait toutefois au minimum que ces différentes entités entament une interaction, un dialogue et un échange systématique d'information et d'expérience. Le chevauchement des efforts doit être évité à tout prix.
- Le mouvement des DNR pourrait consacrer du temps et des efforts à tisser une coopération plus étroite avec les organisations régionales. Il serait utile qu'il discute de la question avec la Communauté des démocraties, qui a mis sur pied un groupe de travail chargé de ces questions.

Visibilité

- Il est extrêmement important de donner une plus grande visibilité aux travaux du mouvement des DNR. Le mouvement pourrait envisager de s'allouer les services de consultants professionnels, auxquels il serait demandé d'élaborer une stratégie de communication et d'information complète.
- Toutes les parties au mouvement des DNR doivent utiliser leurs canaux de communication pour se faire l'écho du travail réalisé dans le domaine de la démocratie, ce qui inclut la myriade d'activités réalisées par les organisations de la société civile et les parlements. Il faudrait que l'UIP exploite le mieux possible le dixième anniversaire de la Déclaration universelle sur la démocratie. Les différentes parties pourraient envisager de faire élaborer à l'extérieur une stratégie d'information.
- Les CIDNR pourraient suivre l'exemple des "réunions de Davos" annuelles et une partie des conférences pourrait être transformée en une sorte de "bourse" permettant de présenter les projets sur la démocratie et de nouer des partenariats entre différents intervenants et bailleurs de fonds.
- Les différentes parties au mouvement des DNR devront consacrer davantage d'attention à développer l'engagement des groupes qu'elles représentent dans le mouvement, les incitant ainsi à assurer le suivi des recommandations de la CIDNR.
- Des efforts devront également être entrepris afin de mener à l'échelon local des campagnes de sensibilisation aux valeurs de la démocratie : droits de l'homme, état de droit, émancipation des femmes, etc.

Septième CIDNR

- Il est urgent de choisir le plus rapidement possible le pays hôte de la septième CIDNR, afin que les préparatifs de la conférence puissent immédiatement commencer.
- Tous les pays hôtes ont un message à transmettre en matière de démocratie, fruit de leur propre processus de démocratisation (ainsi que de celui de la région), et il convient de l'intégrer dans les travaux du mouvement des DNR dans les trois années qui suivent la conférence. La région hôte de la CIDNR doit ressentir l'impact positif de la conférence sur l'évolution démocratique de la région.

Programme de travail futur

- L'offre généreuse du Qatar de s'engager à soutenir financièrement les activités DNR jusqu'à la septième CIDNR est vivement appréciée;
- Le programme d'activités doit être pragmatique et réaliste. Il faut qu'il soit faisable et réalisable.
- Le point de départ devra être le travail déjà réalisé par le mouvement en tant que tel, ainsi que par d'autres, en approfondissant certaines questions. En d'autres termes, il faut éviter de refaire ce qui a déjà été fait et de réinventer la roue.
- Il serait donc utile de commencer par répertorier les efforts en cours dans le domaine de la démocratie et leurs acteurs. Il faudrait notamment déterminer quelles bases de données et quelles recherches sont déjà à la disposition du public dans ce domaine.
- Il pourrait être utile de constituer une ou plusieurs bases de données (ou de relier entre elles des bases de données déjà existantes) contenant des informations sur les entités actives dans le domaine de la démocratie en détaillant le travail qu'elles réalisent.
- Les indicateurs de la démocratie devront aussi faire l'objet de travaux futurs. Il serait opportun de donner la priorité à la promotion d'initiatives entreprises à l'échelon local pour évaluer la situation nationale, s'inspirant du modèle mongol (élaboration d'indicateurs nationaux de bonne gestion démocratique et de notes d'information à l'échelle nationale) Tous les pays représentés au Conseil consultatif de la CIDNR

pourraient être invités à entreprendre ce type d'évaluation démocratique avec l'aide d'organisations de la société civile et du parlement de leur pays, afin de donner l'exemple et de servir d'émulation pour les autres.

- Le mouvement des DNR pourrait également étudier la faisabilité de la mise sur pied d'un mécanisme de présentation de rapports, en vertu duquel les Etats (avec la participation des trois composantes) fourniraient des informations concernant les mesures prises ou les politiques mises en œuvre pour donner suite aux engagements auxquels ils ont souscrit dans le cadre de la CIDNR ou, plus généralement, dans le cadre des initiatives prises par l'Etat pour assurer le respect des normes internationales des droits de l'homme.
- Une autre solution pourrait consister à créer un mécanisme confiant à une équipe d'experts la rédaction de courtes monographies nationales (de quatre à cinq pages) décrivant la politique et les projets nationaux en matière de démocratie en puisant dans les sources d'information déjà existantes.
- Le Conseil consultatif pourrait envisager la mise sur pied d'un ou de plusieurs groupes de travail chargés d'approfondir certaines de ces questions et d'élaborer des recommandations plus détaillées d'initiatives à prendre par le mouvement.
- Le Conseil consultatif jugera aussi peut-être utile d'envisager la création de commissions "programmatisques" ou "scientifiques", ou de groupes de travail susceptibles de rassembler des personnes appartenant à la famille des Nations Unies ou venant d'autres horizons (monde de la recherche, par exemple), dont l'apport pourrait se révéler précieux pour l'examen de ces questions et l'ébauche de propositions d'action à l'intention du Conseil.
- Le secrétariat hôte devrait entretenir des contacts étroits avec les trois composantes du mouvement et être mandaté pour mettre en oeuvre les programmes et projets définis par le Conseil consultatif. Il devrait aussi veiller à publier dans les meilleurs délais le rapport sur la CIDNR-6.
- Pour plus d'efficacité et pour promouvoir une véritable appropriation du mouvement DNR par ses membres, il faudrait engager une réflexion méthodique sur le financement futur des activités du mouvement et présenter un rapport à la CIDNR-7.

Relations avec les Nations Unies

- Le mouvement des DNR devrait faire tout son possible pour inciter le système des Nations Unies dans son ensemble, et son Secrétaire général, à prendre davantage d'initiatives en matière de démocratie. Le rôle joué par le Président du Conseil consultatif peut être particulièrement utile et important.
- Une réunion annuelle entre le Secrétaire général de l'ONU et le Président du Conseil consultatif destinée à faire avancer la cause de la démocratie aux Nations Unies devra être soigneusement préparée.
- Il serait opportun de transformer le débat de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la démocratie en un débat à haut niveau en préparant la discussion nettement plus à l'avance, en invitant quelques ministres et "personnalités" et en organisant une ou deux manifestations en parallèle (voire en faisant éventuellement coïncider ce débat avec une réunion de la société civile et/ou une audition parlementaire à New York).
- La résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les démocraties nouvelles ou rétablies pourrait aussi évoluer. Il convient toutefois d'éviter les innovations radicales et de n'apporter au texte que des améliorations progressives.
- Le rapport du Secrétaire général de l'ONU et (peut-être dans une moindre mesure) la résolution de l'Assemblée générale pourraient servir de support à une mise en commun des connaissances, ainsi qu'à la promotion du travail réalisé par certaines organisations régionales et autres dans le domaine de la démocratie.

- La démocratie pourrait être considérée comme le neuvième Objectif de développement pour le millénaire (ODM-9), comme l'a fait la Mongolie.
- L'ONU et ses institutions devraient continuer à offrir leur soutien au mouvement des DNR. Les Nations Unies devraient continuer à servir de point focal pour l'élaboration d'un cadre normatif en faveur de la démocratie.

Signification de la démocratie

- Il existe déjà un grand nombre de définitions et de déclarations internationales concernant la signification de la démocratie. Il pourrait valoir la peine de les répertorier et de les rassembler. Par la suite, il pourrait être envisageable d'en faire une seule déclaration ou convention placée sous les auspices des Nations Unies.
- Il existe un lien intrinsèque entre démocratie et droits de l'homme. La promotion du respect pour l'état de droit et l'égalité des sexes devrait constituer l'objectif principal du mouvement des DNR. Il convient également d'encourager la création à l'échelon national de commissions des droits de l'homme ainsi que de plans d'action et de programmes relatifs aux droits de l'homme.
- La démocratie ne se limite pas aux droits civils et politiques. Elle est également liée au développement économique et social, au développement durable et à la protection de l'environnement, ainsi qu'à la sécurité des peuples. Une optique générale en matière de droits de l'homme s'impose donc.
- Il convient de promouvoir la démocratie à l'échelon national, mais aussi international. Il est nécessaire de combler le fossé démocratique des relations internationales et de contrer les effets de la mondialisation sur la démocratie.

Autres questions importantes

- Il est nécessaire de préciser le rôle que le mouvement des DNR peut jouer à l'égard des pays dans lesquels la démocratie peut se trouver en danger. Les différentes parties au mouvement des DNR pourraient prêter leur concours aux intervenants à l'échelon local dans les pays concernés, afin de contribuer à leurs efforts de rétablissement et de renforcement de la démocratie. Il serait aussi possible d'envisager un mécanisme permettant au Président du Conseil consultatif de faire des déclarations publiques au nom du mouvement des DNR.

Genève, le 30 mars 2007